

L'intervention auprès des communes dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables



Comité syndical, le 17 octobre 2008

Plan d'intervention



- Evolution des missions du SDE07 dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
- Les modes d'interventions mis à disposition des communes
- Etat des dossiers suivis
- Quelle stratégie adopter pour l'avenir
Constitution de la commission

1.1) Evolution des missions du SDE07 dans les énergies renouvelables

- Evolution des statuts du SDE07 :
 - en **2001** : le « syndicat d'électrification » devient « syndicat d'énergies », possibilités de conseiller les communes en MDE et ENR.
 - en **2007** : compétence facultative d'aménagement et d'exploitation d'installations utilisant les énergies renouvelables, ..., (art. 4) avec mise en commun de moyens ou prestations de service (art.5)
- Démarrage des activités énergies renouvelables et efficacité énergétique avec le recrutement de 2 techniciens : Julien Caronnet (sept. 2006) et Franck Naudin (mars 2005)

1.2) Les activités du SDE07 en MDE et ENR

- Pour la maîtrise de la demande en énergie (MDE) :
 - Pré-diagnostics énergétiques du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, véhicules) et préconisations d'amélioration de l'efficacité des équipements
 - Conseils aux travaux d'éclairage public, et à la mise en œuvre de matériels performants
- Pour les énergies renouvelables (ENR)
 - Conseils et mandat d'ouvrage (loi MOP) pour la mise en œuvre de chaudières à bois, et des réseaux de chaleur communaux
 - Conseils aux installations de production d'électricité à partir de cellules photovoltaïques (sur toiture, au sol)
 - Conseils pour la production d'eau chaude solaire
 - Electrification autonome des sites isolés

2.1) Que fait concrètement le syndicat sur les projets MDE ?

Le service MDE propose différentes actions aux collectivités :

- **Pré-diagnostics énergétiques** pour les communes réalisés par les services du SDE 07,
- **Accompagnement des collectivités** pour la réalisation de diagnostics énergétiques réalisés par des bureaux d'étude,
- **Conseils** pour le remplacement et l'utilisation de matériels **d'Eclairage Public** plus performants,
- **Sensibilisation** des élus et décideurs aux thématiques de Maîtrise de l'Énergie (conférences, réunions, Fiche MDE du magazine « CONTACT », etc.).

2.1) Que fait concrètement le syndicat sur les projets MDE ?

Pré-diagnostics énergétiques :

3 étapes prises en charge par le SDE 07

1 - Rencontre avec les élus

- Présentation de la démarche et notification des éléments nécessaires (*factures, surfaces, mise à disposition d'un agent communal pour les visites, etc.*)

2 - Réalisation du diagnostic

- Analyse des consommations.
- Visite des bâtiments (*campagne de mesure de températures, de surfaces, de volumes, sensibilisation des usagers*).

3 - Rendu de l'étude

- Estimation des préconisations (*investissement, économie engendrée, temps de retour, etc.*),
- Présentation des chiffres clefs de la consommation communale (*comparaison avec les ratios nationaux, etc.*)
- Présentation des résultats en conseil municipal.

2.1) Que fait concrètement le syndicat sur les projets MDE ?

Accompagnement des collectivités

Prise en charge par la collectivité, subventionnable par l'ADEME et la Région (70 %)

1 - Aide à la réalisation d'un marché d'études énergétiques

- Accompagnement à la rédaction des pièces, à l'études des offres et au choix des bureaux d'études.

2 - Suivi de l'étude

- Médiation entre l'entreprise et la collectivité,
- Contrôle du travail et du rendu du bureau d'étude.

3 - Accompagnement à la mise en oeuvre des préconisations

- Aide aux choix des priorités,
- Animation du dossier pour inciter à la mise en oeuvre des actions,
- Aide et accompagnement durant la réalisation des travaux,
- Suivi des consommations dans le temps et validation des économies engendrées.

2.2) Que fait concrètement le syndicat sur les projets ENR ?

- **Bois-énergie**

2 modes d'intervention : conseils ou mandat d'ouvrage (loi MOP).

Pour résumer : accompagnement complet du début du projet jusqu'à la mise en service et au bon fonctionnement des installations.

- **Electricité photovoltaïque et eau chaude solaire**

pré-étude, suivi et analyse de l'étude de faisabilité technico-économique, aide à la réalisation pour les choix techniques, la passation des marchés, l'analyse des offres, le choix des matériels

- **Electrification autonome des sites isolés**

Maîtrise d'ouvrage complète

2.3) Mandat d'ouvrage des chaufferies bois Description détaillée- les études préalables

-> Durée de 6 mois

- Définition du projet (approv., implantation ouvrages, dimensionnement, périmètre desserte)
- Analyse de l'étude de faisabilité du BET
- Etude des conditions de raccordement aux futurs usagers du réseau de chaleur
- Choix du mode d'intervention du SDE07 pour la réalisation

2.3) Mandat d'ouvrage des chaufferies bois Description détaillée- la réalisation

-> **Durée de 16 mois**

Définition de l'intervention du syndicat :

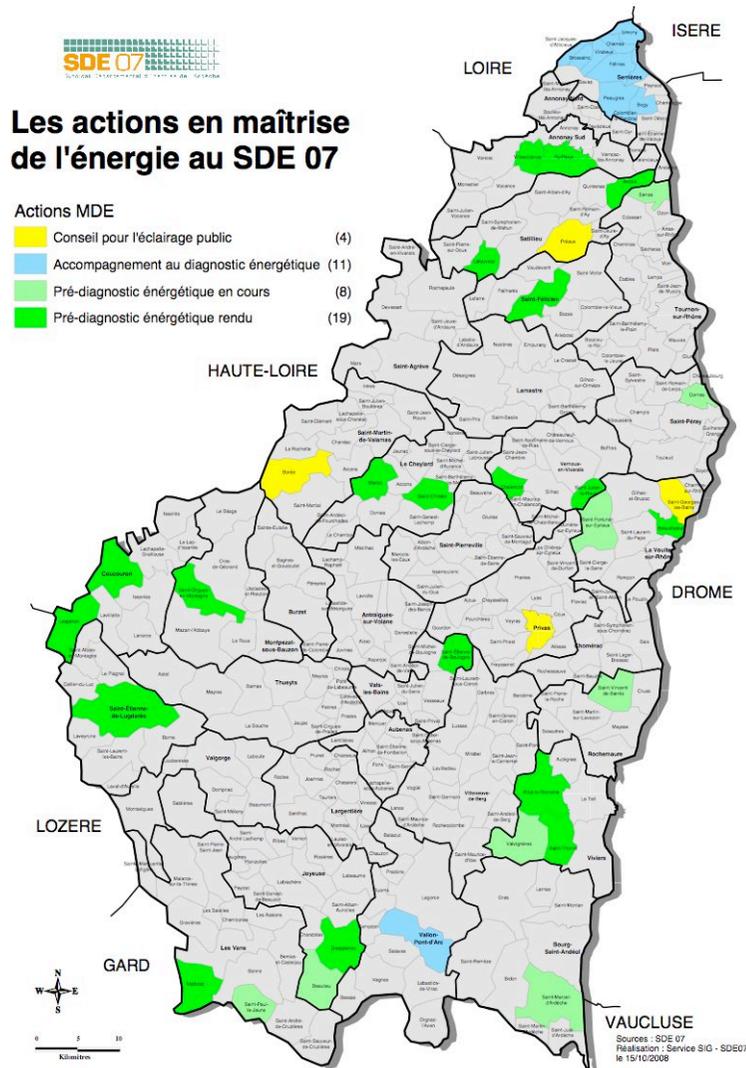
- 1) Recherche des **financements** (UE, Ademe, Région, ...)
- 2) Passation des **marchés publics** d'ingénierie et de travaux
- 3) Création **régie** de type SPIC
- 4) Passation des marchés d'**approvisionnement** en combustible et d'**exploitation** de la chaufferie
- 5) Réception des ouvrages et **mise en service**
- 6) **Communication** des résultats techniques (fiche de site, organisation de visites, lettre d'infos)

2.3) Mandat d'ouvrage des chaufferies bois

A quoi ça sert ?, les avantages

- **Faciliter les démarches administratives** (marchés publics, subventions)
- **Moindre impact financier pour la commune** (avance, participation égale au montant non financé, mise en concurrence optimisée)
- **Sécuriser l'opération sur le plan technique**
- **Mutualiser les moyens et les expériences**

3.1) Les communes ayant réalisées un diagnostic MDE : récapitulatif des demandes



Une quarantaine de communes ont reçu du conseil pour la maîtrise de l'énergie par le biais du SDE07 :

- directement par des pré diagnostics

ou

- par des bureaux d'études dans le cadre de diagnostics énergétiques.

3.1) Les communes ayant réalisées un diagnostic MDE : les premiers résultats

Connaître pour agir :

Une étude énergétique sur une commune permet d'apporter:

- une **meilleure connaissance** de la consommation de la commune et de ses équipements,
- une **liste des gisements** d'économies mobilisables et son potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables.

Un bilan des 18 premières communes traitées en partenariat avec le PNR montre un **potentiel d'économie d'énergie de 22%** (soit 500 MWh) et 480 tonnes de CO2 évitées.

3.2) Les chaufferies bois réalisées en mandat d'ouvrage en 2006/2007

- **Saint-André-en-Vivarais** (229 k€.HT, 72% subventions)
 - 140 kW bois, 500 MAP, 240 ml
 - dessert mairie, salle polyvalente, auberge, 6 logements communaux et 5 logements privés
 - régie à autonomie financière de type SPIC en fonctionnement

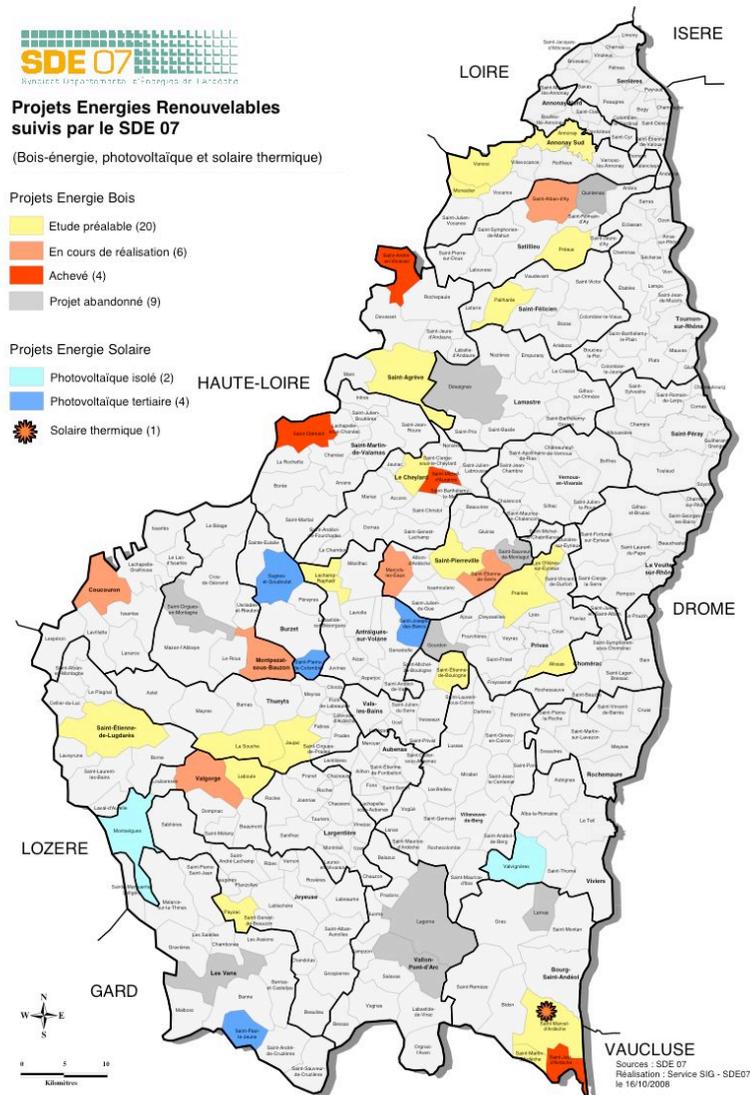


- **Saint-Michel-d'Aurance** (137 k€.HT, 80% subventions)
 - 80 kW bois, 160 MAP, 110 ml
 - dessert mairie, salle polyvalente, école et 3 logements communaux

3.2) Les chaufferies bois engagées en 2008 en mandat d'ouvrage - total de 1,5 M€

- **Marcols-les-Eaux** (515 k€.HT, 34% subventions, SPIC)
 - 2x200 kW bois, 1400 MAP, 380 ml
 - desserte maison retraite, mairie, école, logmts et salle polyv.
- **Montpezat-sous-Bauzon** (715 k€.HT, 40% subventions, SPIC)
 - 700 kW bois, 2200 MAP, 700 ml
 - desserte collège, gymnase, maison retraite, école, logements
- **Valgorge** (260 k€.HT, 50% subventions SPIC)
 - 160 kW bois, 600 MAP, 110 ml
 - desserte maison retraite, école, crèche, salle polyv, centre social
- **En conseils** : Saint-Alban-d'Ay (100 kW), Saint-Etienne-de-Serres (60 kW), Coucouron (200 kW)

3.2) Les projets de chaufferies bois ayant bénéficiés des conseils du SDE07



en 2008

- Alissas
- Annonay
- Coucouron (*)
- Jaujac
- Lagorce
- Le Cheylard
- Les Ollières sur Eyrieux
- Paysac
- Pranles
- Saint Agrève
- Saint Alban d'Ay (*)
- Saint Etienne de Serres (*)
- Saint Martin d'Ardèche
- Saint Marcel d'Ardèche
- Vallon Pont d'Arc

* Chaufferies en cours de réalisation

3.2) Les projets de centrales photovoltaïques accompagnés en 2008 par le SDE07

- **Au sol** : Saint Paul le Jeune et La Bastide sur Besorgues
- **En toiture** : Valgorge, Saint Pierre de Colombier et Saint Joseph des bancs
- **Sites isolés** : Montselgues et Valvignières

4.1) Quelle stratégie pour le syndicat d'énergies

- **Coordonner** les acteurs locaux de l'énergie en participant à l'élaboration des politiques énergétiques territoriales ;
- **Renforcer** l'appui technique, méthodologique, financier, auprès des adhérents;
- **Produire de l'énergie** : le SDE07 investisseur;
- **Promouvoir** une filière énergétique de proximité;
- **Encourager la MDE** avec la mise en place d'un marché de diagnostics géré par le SDE07.

4.2) Une réflexion portée par les élus

➤ La commission du développement de l'énergie

- de 6 à 9 membres du comité syndical

- de 6 à 9 membres représentant les adhérents non-membres et intéressés par les questions énergétiques